



Version finale

**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 7 février 2014**

Base légale :

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Liste de présence :

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BACKES Yuriko	État	Excusée
BAUER Gilles	État (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
BERG François	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
CHILLON Brigitte	Travail (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	Excusé
GINTER Christian	Économie et Commerce extérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
GUEDES Carlos	Famille (suppl.)	Excusé
HARTUNG Annick	Justice	Excusée
LOOS André	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
JACOBY Arsène	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
MODERT Karin	Éducation Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>
NEYENS Michel	Famille	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PAULUS Georges	Éducation nationale	Excusé
PESCH Elisabeth	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
RAMCILOVIC Dina	Justice	Excusée
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances (suppl.)	Excusée
SPELTZ Pascale	Inspection générale de la Santé	Excusé
TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Raymond	Inspection générale de la Santé	Excusé
WAGENER Yolande	Santé	Excusée
WELTER Nadine	Travail	Excusée
WEYRICH Marc	Logement	<input checked="" type="checkbox"/>
WIRTZ Raoul	Finances	Excusé
ZECHES Barbara	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du comité interministériel.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 février 2014

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé par les membres du comité interministériel.

3) Année européenne pour le développement

Madame Schommer explique que l'année 2015 sera consacrée à l'Année européenne pour le développement et elle sera organisée par la Commission européenne en étroite collaboration par les Présidences lettone et luxembourgeoise. Celles-ci devront lancer certaines initiatives et le Luxembourg devra organiser la cérémonie de clôture. A cet effet, la Présidente juge utile de partager les premiers éléments avec les membres du comité interministériel.

Madame Alexandra Allen, en charge du dossier de l'année européenne pour le développement à la Direction de la coopération, informe que cet événement en 2015 est une initiative européenne et même s'il aura lieu sous Présidences lettone et luxembourgeoise, ces deux pays devront se concerter avec les autres pays membres pour avoir une dimension européenne. En outre, cette action de communication européenne est une première dans le sens que la dimension du développement ne se limite pas seulement à l'Europe mais également aux pays du Sud.

Au niveau national, les ONGD sont les partenaires importants et actifs en matière de sensibilisation et d'éducation au développement. Certains d'entre eux se déplacent dans les écoles pour expliquer aux élèves les différentes notions du développement comme la famine, les droits de l'homme ou encore l'égalité des chances dans les pays défavorisés. Ils organisent également des pièces de théâtre ou des expositions pour attirer l'attention de l'opinion publique. Ces campagnes de sensibilisation sont soutenues par la coopération luxembourgeoise.

Pour l'année prochaine, les ONGD auront une tâche importante à savoir informer la population de l'Année européenne pour le développement. Il serait également souhaitable qu'elles se mettent en contact avec d'autres ONG européennes, et en particulier avec celles provenant des nouveaux pays membres qui sont moins avancées en matière de sensibilisation.

Mme Allen invite les membres de ce comité interministériel qui sont directement concernés à réfléchir sur d'éventuelles idées concrètes pour une éventuelle participation de leurs ministères à cet événement européen et de les rassembler lors d'une prochaine réunion. Elle propose de revoir éventuellement des initiatives existantes à la lumière de la question de développement comme par exemple incorporer la dimension de développement dans la semaine du logement, organisée chaque année par le ministère du logement.

Mme Allen explique que les membres du comité interministériel de l'éducation et du développement durable ont déjà été informés de cette initiative européenne. Différentes idées ont été soulevées, notamment pour l'événement de clôture, qui aura lieu en décembre 2015.

Dans le cadre des activités qui peuvent être intégrées dans les programmes des présidences de l'Union européenne des différents ministères, la Présidente suggère par exemple de rajouter lors d'un conseil formel ou informel sous Présidence luxembourgeoise un point relatif au développement à l'ordre du jour comme par exemple « énergie et développement », « logement et développement », « culture et développement », « migration et développement » ou encore « finances et développement ». Elle rappelle que lors de la dernière Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, les ministres de l'agriculture s'étaient réunis avec certains ministres des pays ACP pour aborder ensemble les difficultés auxquelles sont confrontés les producteurs de sucre. L'objectif est de regrouper les différents apports des ministères en un seul programme tout en laissant à chaque ministère la responsabilité sur sa partie du programme.

Pour ce qui est du financement dudit événement européen, Mme Allen précise qu'il sera cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 50.000€ au maximum. Ce montant dépendra des initiatives retenues par la Commission. Comme ce cofinancement comprend aussi les activités prévues dans le cadre de la cérémonie de clôture, il s'avère donc utile de faire recours aux initiatives existantes en y incluant simplement la dimension de développement et de prévoir un minimum de dépenses supplémentaires.

Pour ce qui est de la cérémonie de clôture de l'Année européenne pour le développement, la Direction de la coopération pourrait organiser la réunion informelle des ministres pour le développement en parallèle à Luxembourg. A la cérémonie de clôture devraient, en principe, participer le Président de la Commission et le Président du Conseil européen.

La déléguée du Ministère de la Culture rappelle que son ministère travaille sur trois domaines prioritaires dont celui de la « cultures et les relations extérieures », sujet lors duquel la culture et le développement avait déjà été soulevé par la Présidence espagnole en 2010 et que son ministère peut éventuellement envisager de continuer. Son ministère a également été sollicité pour encadrer culturellement des réunions formelles ou informelles à Luxembourg.

Une autre idée concernant la culture peut être l'intégration de la dimension de coopération et de se mettre en contact avec les responsables pour la programmation et l'organisation d'activités culturelles pour les sensibiliser. Mme Schommer rajoute qu'il faudra profiter de cette année européenne pour montrer que la coopération au développement peut être considéré comme une situation « win-win ». Il existe aussi des opportunités dans ces pays et celles-ci ne sont pas seulement économiques.

Les délégués peuvent prendre contact avec Mme Allen pour tout renseignement supplémentaire concernant l'organisation et le déroulement de l'Année européenne pour le développement.

4) APD - Etat des lieux

Un tableau indicatif préparé par l'Inspection générale des finances a été remis aux délégués pour présenter un état des lieux des multiples dépenses pour l'année 2014 comprises dans le cadre de l'aide publique au développement des différents ministères.

A ce sujet Monsieur Tonnar rappelle que le nouveau programme gouvernemental a retenu que l'aide publique au développement sera maintenue à 1% du revenu national brut (RNB). Dans le tableau distribué figurent les différentes dépenses de l'APD des ministères pour arriver à la somme d'1% du RNB.

M. Tonnar explique que le montant global de l'APD varie toutefois selon les prévisions du RNB et que cette année ce montant a varié considérablement.

La Direction de la coopération doit centraliser les montants de l'APD des différents ministères et voir si la somme correspond au 1%. Une coopération étroite avec tous les concernés des ministères est donc souhaitée pour pouvoir comparer les différents montants reçus et ensuite établir ses prévisions financières ainsi que celles, globales, de l'APD, tant dans les processus budgétaires du Gouvernement que dans son obligation de transmission au Comité d'aide au développement de l'OCDE. Cet exercice de concertation est notamment nécessaire en cas de baisse ou de hausse des prévisions budgétaires (soit ex ante, dans le cadre de l'établissement des propositions budgétaires annuelles et pluriannuelles, soit en cas d'actualisation des données budgétaires en cours ou en fin d'exercice) et surtout au cas où l'un ou l'autre ministère envisage de baisser ou d'augmenter sa ligne budgétaire.

Le budget de la Direction de la coopération répond à un nombre d'engagements vis-à-vis des ONG, des agences des Nations Unies et des pays partenaires et ne peut pas être la variable d'ajustement, si d'autres ministères augmentent considérablement leur budget APD sans concertation préalable. Avec le Ministère des finances une telle concertation très positive a eu lieu pour le budget 2014.

5) Mécanisme de cohérence des politiques pour le développement

La présidente résume brièvement les différentes discussions qui ont eu lieu à ce sujet, et propose que la discussion d'aujourd'hui porte sur la ligne de conduite pour traiter les sujets différents, en particulier pour ce qui est du choix du sujet, de l'examen du dossier, ainsi que des constatations finales.

S'agissant du choix du sujet, il est proposé de décider du sujet à retenir par consensus des membres du comité interministériel pour le développement, y compris le représentant du ministre en charge du dossier en question. Il est également proposé que le CID se dote d'un programme de travail annuel la liste des sujets choisis à l'avance.

Pour ce qui est de l'examen du sujet, la Présidente envisage d'inviter des experts qui présenteront le dossier en question afin d'en dégager les grandes lignes de la prise de position du Luxembourg et de comprendre de quelle manière l'effet sur la politique de développement

et sur les pays en développement a été pris en compte. Un expert de la société civile, désigné par le Cercle des ONG, pourra éventuellement être invité à présenter son point de vue aux membres du comité interministériel.

Concernant les constatations finales qui devront porter uniquement sur la cohérence des politiques pour le développement, Mme Schommer suggère de les rassembler et de les adopter par consensus par les membres du comité interministériel. Il ne s'agit pas de conclusions ou de recommandations. Si nécessaire, le ministre de la coopération et de l'action humanitaire pourra se consulter avec d'autres ministres concernés.

Après un débat sur les différents éléments, la Présidente conclut que la prochaine réunion du comité interministériel devrait permettre d'adopter la méthode de travail et la liste des sujets à examiner en 2014.

A ce sujet M. Tonnar rajoute que lors de sa récente participation au groupe de travail de l'Union européenne sur la cohérence des politiques, un rapport en la matière de la Commission européenne a été présenté. Un représentant de la Commission européenne s'est d'ailleurs dit prêt à présenter ce rapport aux membres du comité interministériel au cours de notre prochaine réunion. Au niveau européen, les cinq sujets en matière de cohérence des politiques qui sont traités en premier lieu sont le commerce et finances, le changement climatique, la sécurité alimentaire, la migration et la sécurité. Certains pays membres ont également lancé des études en matière de cohérence des politiques et en cas de besoin, le comité interministériel pourra également recourir à ces études.

6) Divers

- Assises de la coopération luxembourgeoise

La Présidente informe que les Assises de la coopération luxembourgeoise auront lieu dans les locaux du Ministère du développement durable les 24 et 25 avril prochain et explique aux nouveaux délégués qu'il s'agit d'un événement auquel participent les acteurs nationaux en matière de développement, en particulier les représentants des ONGD, des bureaux de la coopération et des représentations permanentes. Les tables rondes des assises de cette année porteront sur l'Après-2015, c'est-à-dire les prochains objectifs mondiaux en matière de développement durable avec la participation de Madame Carole Dieschbourg, Ministre de l'environnement, et sur la résilience, c'est-à-dire la transition de l'humanitaire vers le développement, avec la participation de la Commissaire européenne à l'aide humanitaire, Madame Kristalina Georgieva. Le lendemain matin aura lieu la table ronde organisée par le Cercle des ONGD.

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le vendredi, 4 avril 2014 à 10h30

Document(s) distribué(s) :

Par le MAE :

- Tableau comprenant les multiples dépenses comprises dans le cadre de l'aide publique au développement pour l'année 2014